



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-45) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5334H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure

Vu le règlement d'intervention régional adopté par délibération n° CP 16-132 du 18 mai 2016 du Conseil régional et complété par les délibérations n° CP 16-551 du 16 novembre 2016 et instaurant le fonds de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics ;

Vu le projet de la Ville d'acquiescer un système de protection électronique anti intrusion (système d'alarme avec détecteurs volumétriques), de sécuriser les deux portes d'accès aux locaux de la police municipale et d'acquiescer 5 caméras de vidéo protection ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le dispositif du fonds de soutien ;

Après avis de la commission des finances locales et de la performance de l'action publique du 25 juin 2018 ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 21 juin 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du fonds de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics une subvention pour les travaux de sécurisation des locaux de la police municipale.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire